

# MEMOIRE ET CITOYENNETE

## 1. Faire vivre la mémoire commune

- 1.1. Transmettre l'histoire et la mémoire d'un territoire/événement
- 1.2. Valoriser la mémoire des habitants en lien avec un centre d'archives

## 2. Promotion du patrimoine non mémorielle

- 2.1. Faire découvrir l'histoire d'un établissement ou d'un lieu et l'ouvrir aux habitants du quartier ou aux touristes

## 3. Favoriser la participation citoyenne

- 3.1. Encourager la participation citoyenne des habitants
- 3.2. Favoriser l'engagement citoyen des jeunes
- 3.3. Autres missions

## 4. Favoriser l'accès aux droits de chacun

- 4.1. Promouvoir l'accès aux droits
- 4.2. Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité



## Ce que le volontaire peut faire

Cette thématique peut se décliner en deux axes :

- Travail sur l'histoire et la mémoire ;
- Éducation civique et Droits de l'Homme

## Ce que le volontaire ne peut pas faire

- Les missions ne doivent pas nécessiter des pré-requis universitaires (histoire de l'art, patrimoine, histoire) ou techniques (maçonnerie traditionnelle, restauration) trop précis.
- Le volontaire ne pourra pas avoir comme cœur de mission le classement ou la réorganisation d'archives ou la mise à jour d'une base de données.



## 1. Faire vivre la mémoire commune

### 1.1. Transmettre l'histoire et la mémoire d'un territoire/événement

#### Objectif d'intérêt général :

Transmettre aux jeunes générations l'histoire et la mémoire d'un territoire et faire de l'histoire et de la mémoire un instrument de lien social et d'ancrage spatial et temporel dans un territoire afin de favoriser le vivre-ensemble.

#### Mission :

En partant de l'histoire du territoire le volontaire aidera les habitants à comprendre comment la population et le patrimoine de la ville ont évolué.

#### Le volontaire est amené à :

- Recueillir des témoignages d'habitants représentants de plusieurs générations afin de constituer des « bourses aux témoins » à destination des médias et des établissements scolaires;
- Contribuer au devoir de mémoire en diffusant ces récits, en participant à l'animation de lieux de mémoire ou à des événements ;
- Valoriser le patrimoine culturel et historique d'un territoire ou d'une ville pour le transmettre aux habitants, notamment au travers de témoignages d'« anciens ».
- Créer des itinéraires de découverte dans leur village ou leur quartier ;
- Proposer des animations autour de l'histoire dans des écoles, des centres de loisirs ou des maisons de retraite.

#### Points de vigilance :

- Le volontaire ne pourra être chargé de la réalisation d'un guide touristique.



## 1.2. Valoriser la mémoire des habitants en lien avec un centre d'archives

### Objectif d'intérêt général :

Participer à des actions de terrain qui font le lien entre l'approche mémorielle et l'approche archivistique, et rendent compréhensibles les enjeux actuels du « vivre ensemble ». En particulier, le volontaire est intégré dans les programmes de collectes autour de la thématique « mémoire et histoire des quartiers », en lien avec les centres d'archives et en dialogue construit avec les populations.

### Dans ce cadre, le volontaire aura pour mission de :

- Contribuer à la sauvegarde et à la conservation des traces du passé local ;
- Coopérer aux opérations de collecte des témoignages oraux auprès de la population, en lien avec les maisons de quartier et les centres sociaux. Ces collectes peuvent avoir pour objet l'histoire d'un quartier, un événement qui a marqué la conscience collective d'un quartier, la préparation d'une évolution importante de l'urbanisme du quartier ;
- Contribuer à la valorisation de ces campagnes de collecte en participant à la mise en œuvre de dispositifs de médiation numérique innovants et participatifs, par exemple l'indexation contributive ;
- Participer à l'organisation de moments symboliques et/ou festifs pour la restitution de ces actions de patrimonialisation à la communauté.



## 2. Promotion du patrimoine non mémorielle

**2.1.** Faire découvrir l'histoire d'un établissement ou d'un lieu et l'ouvrir aux habitants du quartier ou aux touristes

### Objectif d'intérêt général :

Encourager la participation citoyenne des habitants d'un territoire.

### Dans le cadre de sa mission, la/le volontaire pourra :

- Recueillir le témoignage avec les personnels (actifs et retraités), les résidents, les voisins, le personnel communal ;
- Effectuer des recherches sur l'histoire souvent oubliée de cet espace, son intégration dans la vie de la cité, ses évolutions au fil du temps, son histoire... ;
- Aider à l'organisation d'expositions autour de l'histoire de cet établissement / ce lieu ;
- Contribuer à ouvrir cet établissement / ce lieu et à le faire connaître auprès des habitants du quartier.



### 3. Favoriser la participation citoyenne

#### 3.1. Encourager la participation citoyenne des habitants

##### Objectif d'intérêt général :

Encourager la participation citoyenne des habitants du territoire.

##### Mission :

Le volontaire a pour mission de recréer du lien social entre la population, en particulier les jeunes, la commune et le réseau associatif local et de favoriser une dynamique sur le territoire et entre les habitants.

##### Pour faciliter ce lien, le volontaire est amené à :

- Aller à la rencontre des habitants pour présenter les différentes manifestations et activités du territoire ;
- Faire connaître et faciliter leur accès aux services et manifestations proposées par la commune ou par les associations locales ;
- Repérer et valoriser les initiatives locales, associatives ou portées par des citoyens afin de faciliter l'appropriation de leur territoire par les habitants et encourager d'autres initiatives (animations, fêtes de quartier, aide à l'aménagement de lieux, etc.) ;
- Participer à l'animation d'actions locales faisant participer la population et notamment des actions de solidarité en faveur des personnes confrontées à l'exclusion : organisation d'événements visant à récolter des fonds, collecte, tri et distribution de vivres et vêtements ;
- Réaliser des actions favorisant l'exercice de la mémoire chez les personnes âgées comme des recueils de témoignages.



**Points de vigilance :**

- Le volontaire n'est pas le représentant des habitants.

Il n'a pas vocation à porter leur parole mais bien à favoriser leur expression.

### 3.2. Favoriser l'engagement citoyen des jeunes

**Objectif d'intérêt général :**

Donner aux jeunes l'envie de s'engager au service de l'intérêt général.

**Mission :**

Le volontaire a pour mission de participer à la promotion de l'engagement citoyen en direction des jeunes. Les volontaires participeront à l'animation d'actions citoyennes dans les établissements scolaires, les accueils de loisirs, les accueils de jeunes, les centres sociaux et les structures accueillant des mineurs.

**Le volontaire est amené à :**

- Promouvoir les vertus de l'engagement en témoignant de sa propre expérience ;
- Identifier les initiatives citoyennes et collectives menées par des jeunes et favoriser l'échange autour de ces projets ;
- Organiser et animer des temps de rencontre et d'échange entre jeunes (transmission de pairs à pairs) sur les questions d'engagement en s'appuyant notamment sur les volontaires en Service Civique engagés auprès de missions locales ou de structures tierces ;
- Faire connaître les formes d'engagement et lieux d'exercice possible (association, conseil des jeunes, initiatives spontanées, organisation de jeunesse,...) ;
- Former et accompagner les jeunes dans leur engagement citoyen (formation de délégués des élèves et d'élus du conseil municipal jeunesse) ;



- Intervenir afin de sensibiliser les jeunes sur le droit et la justice (jeu de lois), sur leur santé (jeu santé) et sur l'utilisation de nouvelles technologies (jeu déconnecté), sur la lutte contre les discriminations et les diverses formes de violence.

#### Points de vigilance :

- Le volontaire doit être en contact avec le public et notamment les jeunes.

### 3.3. Autres missions

- **Soutenir la participation des jeunes dans les quartiers / en milieu rural**

#### Objectif d'intérêt général :

Favoriser l'accès au droit commun pour tous les jeunes.

#### Mission :

Le volontaire a pour mission de faciliter la participation des jeunes à tous les services de droit commun proposés par les institutions et associations dans les quartiers de la politique de la ville.

#### Le volontaire est amené à intervenir auprès des jeunes pour :

- Aller à leur rencontre pour les informer et leur donner envie de participer aux actions (culturelles, sociales, professionnelles, citoyennes,...) proposées par les institutions du territoire ;
- Être à l'écoute de leurs attentes et faire le lien avec les professionnels (conseillers, éducateurs, animateurs,...) pour faire évoluer les représentations mutuelles ;
- Participer à des actions en direction des jeunes pour créer du lien social entre les jeunes et les structures jeunes ou institutionnelles ;





- Aller à la rencontre de représentants des communes (élus...) ou des intercommunalités pour les sensibiliser aux besoins des jeunes, et en particulier à la création d'espaces que les jeunes s'approprient pour se rencontrer, échanger, créer, et rencontrer d'autres jeunes ou des professionnels.

- **Renforcer la participation des habitants aux politiques publiques les concernant et/ou aux décisions relatives à l'aménagement de l'espace public**

**Objectif d'intérêt général :**

Encourager la participation citoyenne des habitants d'un territoire.

**Dans le cadre de sa mission, la/le volontaire pourra :**

- Participer à l'organisation et à l'animation de rencontres d'habitants d'un même quartier, d'un même territoire, afin que ceux-ci puissent échanger sur leur quotidien ;
- Aider à analyser et élaborer des propositions afin que les habitants participent aux choix des politiques publiques ;
- Contribuer à des rencontres de concertation d'habitants d'un quartier ou d'une commune autour de décisions concernant l'aménagement ou l'utilisation de l'espace public ;
- Aider à la mise en œuvre de ces décisions / aménagements.

D'autres exemples de missions sur disponibles sur le site [service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr).



## 4. Favoriser l'accès aux droits de chacun

### 4.1. Promouvoir l'accès aux droits

#### Objectif d'intérêt général :

La mission a pour objectif de répondre à une demande croissante des habitants et plus particulièrement les jeunes en matière d'information sur ses droits et de sensibiliser le public jeune sur les questions de droits, d'égalité des chances et de citoyenneté.

#### Mission :

Le volontaire est amené à :

- Informer sur les droits et devoirs citoyens ;
- Aider les habitants dans leurs démarches administratives et les orienter vers les services d'aide à la personne ;
- Animer un espace d'information administrative ;
- Favoriser l'utilisation des téléprocédures ;
- Aller à la rencontre des habitants au sein des différents équipements de la ville pour saisir leurs attentes en matière d'accès au droit ;
- Faciliter l'accès des jeunes à l'exercice de leur citoyenneté ;
- Créer, à partir du recensement de données qualitatives et quantitatives, une base documentaire concernant l'accès au droit, l'Aide aux victimes et la médiation.

### 4.2. Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité

#### Objectif d'intérêt général :

Lutter contre les discriminations en éduquant les jeunes contre les préjugés, en mettant en



valeur la diversité, en promouvant les valeurs d'égalité et de laïcité.

**Mission :**

Le volontaire a pour mission de changer le regard des jeunes et des acteurs du monde politique, économique ou social et faire évoluer leurs représentations réciproques sur les personnes victimes de discrimination.

**Dans ce cadre, le volontaire est amené à :**

- Mobiliser des jeunes sur les questions de lutte contre les discriminations, de mixité femme/homme, de stéréotypes et de représentations afin de favoriser l'émergence de projets de jeunes ;
- Construire et organiser avec les jeunes des actions de sensibilisation et de rencontres jeunes/acteurs du monde socio-économique sur ces questions ;
- Intervenir en milieu scolaire et périscolaire pour sensibiliser les jeunes à la diversité et promouvoir les valeurs d'égalité et de respect en s'appuyant sur des outils déjà conçus (films, jeux, outils interactifs) mais également sur les thématiques suivantes : solidarité internationale, droit des enfants, lutte contre les discriminations, égalité homme/femme, développement durable, non violence, conduites addictives, citoyenneté...

